ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 112028

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Depuis le lancement de la stratégie maritime, ont été annoncés à grand renfort de publicité : la création de la fonction garde-côtes, le Conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation pour la construction et les activités navales (CORICAN), la plate-forme des énergies marines de Brest, deux projets de parc marin et plusieurs aires marines protégées. Mais quels moyens financiers et humains pour mettre le tout en oeuvre, et selon quel calendrier ? La question reste en suspens malgré de nombreuses interpellations. Que penser de « l'accélération de la démarche stratégique de l'éolien en mer » annoncée alors que les appels d'offres ont déjà trois mois de retard ? Que ce soit sur la sauvegarde des milieux marins face à la prospection pétrolière en Guyane, sur le projet de nouvelle piste pour l'aéroport de Mayotte gagnée sur le lagon et, plus près de nos côtes, devant la poursuite de l'exploitation des bancs de Maërl (algues calcaires et milieu de vie). Sur l'exploitation des ressources des grands fonds dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont infimes, les crédits de la recherche et de la connaissance du milieu marin sont en baisse alors que ce chantier qui est un préalable à toutes les avancées, a été reconnu comme prioritaire par le Grenelle de la mer. Sur la nouvelle délimitation des zones économiques et les retombées attendues par le monde de la pêche de l'extension du domaine maritime de la France, rien ne changera sans une surveillance et des contrôles accrus. Sur la protection des milieux littoraux, face à certains appétits boulimiques de « développement », comme pour les ports de plaisance, il faut que soient fixées des limites raisonnables de croissance, compatibles avec la fragilité et l'importance de sauvegarder les milieux concernés, tout comme un coup d'arrêt à des projets lancés outre-mer sans aucune évaluation de leur réelle opportunité. Sur les pollutions dues aux effluents terrestres que le Grenelle de la mer s'est donné comme objectif de réduire de 40 % le flux de nutriment en 2015, il faut une véritable prise en charge pour traiter les causes à la source et fasse assumer aux pollueurs privés ou publics leurs responsabilités en termes financiers. Il lui demande sur l'ensemble de ces points quelles sont les positions précises du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Henri Jibrayel
Circonscription : Bouches-du-Rhône (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112028
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6755
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)